



L'ACCUEIL SÉCURITÉ

VOICI QUELQUES RÉFLEXIONS TIRÉES DE NOTRE PRATIQUE DU TERRAIN. NOUS VOUS LES LIVRONS UN PEU DANS LE DÉSORDRE, COMME S'IL S'AGISSAIT D'UN RAPPORT D'ÉTONNEMENT APRÈS PLUSIEURS ANNÉES DE CONFRONTATION À DES CAS VARIÉS DANS DIFFÉRENTES SITUATIONS.

VOUS ALLEZ VOIR QU'AU-DELÀ DE L'OBLIGATION LÉGALE, L'ACCUEIL SÉCURITÉ EST UN ARGUMENT IDÉAL POUR EXPOSER LA POLITIQUE HSEQ DE L'ORGANISATION AU NOUVEL EMBAUCHÉ, À L'EMPLOYÉ D'UNE ENTREPRISE EXTÉRIEURE INTERVENANT SUR LE SITE, À UN JEUNE STAGIAIRE EN FORMATION OU UN CONTRAT EN ALTERNANCE, ET DE FAÇON PLUS GÉNÉRALE À TOUT VISITEUR.



Commençons par le plus contraint. L'accueil sécurité est une obligation réglementaire en France (*articles L.4121-1 et 2 du Code du Travail, décret n°85-603 du 10 juin 1985*). Pour les entreprises dont l'effectif salarié est supérieur à 20 personnes, le **Règlement intérieur** — document écrit qui doit être affiché — complète et appuie les **Consignes de sécurité**, affichées elles aussi, qui doivent être lues, connues, comprises et acceptées par toute personne circulant sur le site. Les préconisations à double sens sur les règles d'hygiène et de sécurité — consignes générales concernant la responsabilité de

l'employeur d'un côté ; droits et devoirs des salariés de l'autre — sont obligatoires de par la loi. Le non-respect peut engendrer des sanctions : des sanctions disciplinaires pour les personnes, des condamnations judiciaires et des peines administratives pour l'organisation.

VIGILANCE ET PRÉVENTION, OUTILS DE LA PERFORMANCE

Cependant, à notre avis, l'accueil sécurité est plutôt à considérer comme la première pierre d'un **système de vigilance partagée** qui, dans l'idéal, serait à concevoir en liaison avec des préventistes.

Tout d'abord, il expose aux personnes ce qu'on attend d'elles. Tout simplement.

Il reflète la place de la prévention dans l'entreprise. Éliminons donc de la discussion ceux qui font l'impasse sur la sécurité ou la regardent avec défiance, proposant un vieux document déconnecté des risques réels, pas remis à jour, un texte abscons à lire entre deux portes pour prétexter qu'on l'a fait et s'en débarrasser ; sans questionnaire, sans interactivité, mais qui devra être signé par le postulant pour protéger le responsable d'établissement des risques juridiques encourus bien que personne ne soit dupe et surtout pas l'Inspection du travail, l'URSSAF ou la justice, advenant un accident grave.

Lorsqu'il est envisagé sérieusement, l'accueil sécurité permet de prendre conscience des risques courants et spécifiques en connaissant la politique de prévention et ses parties prenantes. Il aide en outre à identifier les outils de gestion de la sécurité.

L'accueil sécurité prépare chacun à participer à la gestion des risques, à son niveau. Il a une double responsabilité d'information et de formation qui va bien au-delà de la contrainte réglementaire. Former le personnel aux risques auxquels il sera soumis sur le site en l'informant de ceux-ci — et encore mieux le former à la vigilance pour tous les risques advenant, même ceux auxquels il ne sera pas directement confronté — est le meilleur moyen de transformer la contrainte légale en opportunité de management et en outil de performance pour basculer de l'excellence réglementaire à l'excellence opérationnelle.



CULTIVER LA SÉCURITÉ

Dans un second temps, l'accueil sécurité vise à glisser de l'excellence opérationnelle à l'excellence citoyenne en se donnant pour mission de prendre soin des autres.

Tout employeur devant légalement la sécurité à son personnel, l'accueil est un moment pour faire passer cet aspect primordial de la culture de l'entreprise. En général, il s'agit de la première fois où la personne découvre les lieux, l'organisation, le plan, les risques et les dangers. L'**accueil sécurité initial** doit donc servir à faire passer des messages sur ce qu'on attend d'elle en SSE.

Tout le monde est intéressé : les personnels organiques, les sous-traitants et les intérimaires, mais aussi les visiteurs occasionnels pour lesquels on aura soin de préparer une version allégée. Bien noter le cas particulier des personnels étrangers lorsque la langue peut constituer un obstacle. Évidemment, il est possible de traduire un mode opératoire, mais attention aux gens qui ne savent pas lire ! Notre conseil : privilégier le visuel et l'audio. Possibilité aussi d'un traducteur sur place.

Pour les livreurs et les chauffeurs, prévoir une version plus synthétique qui se focalisera sur les risques de déplacement, les lieux interdits, et le cas échéant sur les équipements de protection individuelle à porter dans les différentes zones de l'établissement.



L'ACCUEIL, PREMIÈRE ÉTAPE DU PARCOURS SÉCURITÉ

Outre la séance minimale d'accueil sécurité, un **parcours** et un **kit « accueil sécurité »** aussi complets et exhaustifs, et aussi créatifs que possible sont souhaitables. Soulignons que le risque accidentogène est souvent accru pour les nouveaux embauchés et parmi eux les plus jeunes. Un parcours de formation spécifique à la sécurité quels que soient les fonctions et les lieux d'affectation est donc à imaginer. Il faudra prévoir des piqûres de rappel à un rythme régulier (typiquement annuel, biennal ou triennal).

Dans l'idéal, le déroulement doit être conçu comme un parcours par étapes avec une initiation de base, introduction minimale pour tout le monde, des approfondissements spécifiques ainsi que des recyclages.

L'**accueil de base**, qui est aussi typiquement celui réservé au visiteur occasionnel, doit être conçu pour être efficient, à haut rendement. En peu de temps, de façon conviviale, il faut faire passer plein d'informations : tous les risques principaux identifiés dans le document unique ; le fonctionnement des procédures d'urgence ; les procédures pour faire remonter les informations (recevoir et donner de l'information).



DÉPLOYER LE PROGRAMME ET LE KIT DE SÉCURITÉ

Pour compléter ce minimum pour tout le monde, une kyrielle d'outils doit être élaborée dans le cadre d'un parcours d'accueil / formation / information à destination de tout le personnel permanent ou présent sur une longue durée.

1 →	 Vidéo d'introduction de cinq minutes avec intervention du directeur d'établissement
2 →	 Livret individuel de sécurité rappelant l'ensemble des risques présents dans l'établissement
3 →	 Affiches thématiques , notices récapitulatives, documents spécifiques, goodies, liens extérieurs
4 →	 Plan de formation individualisé , y compris tutorat au poste de travail par un « ancien »
5 →	 Formulaire récapitulatif du parcours sécurité individualisé
6 →	 Série de présentations type PPT ou vidéos de points plus spécifiques (grande hauteur, électricité, etc.)
7 →	 MOOC interactif avec vidéos* et quiz soulevant des questions sur les risques métiers**.
8 →	 « Serious gaming » pour capter l'attention et inculquer la culture sécurité (type jeu de l'oie, Trivial Pursuit)
9 →	 Rendez-vous sécurité : points de rencontre réguliers entre les encadrants et les nouveaux venus.
10 →	 Défis et concours , animations, journées sécurité , intervenants extérieurs (SAMU, pompiers, experts, etc.)

* par exemple : expliquer le risque de chute en hauteur même à des gens qui ne monteront pas forcément sur les échafaudages.

** Faire un peu large et didactique permet aux gens de s'ouvrir, de se cultiver et d'être responsabilisés.

Idéalement, chaque étape devrait donner lieu à des évaluations mutuelles ainsi qu'à la production d'objectifs SMART destinés à s'assurer que les connaissances indispensables sont acquises et assimilées sur une base objective et mesurable.

Le parcours formation en lui-même est à renouveler régulièrement : dans le MASE, par exemple, pour les personnels permanents avec une périodicité qui est typiquement de deux ans, sauf en cas d'absence due à une longue maladie ; pour les autres personnes, dès qu'elles sont de retour. Rappel et mise à jour (« update » / « upgrade »). Un peu comme le yaourt, la sécurité a une DLU.



VIGILANCE ET PRÉVENTION : UN ÉTAT D'ESPRIT

L'**interactivité** est une clé du succès et un facteur essentiel de progrès. L'accueil sécurité est en effet un processus qui fait passer les valeurs de l'entreprise. La personne doit être capable de comprendre ce qu'on attend d'elle, mais aussi ce qu'elle va être en mesure d'apporter. La sécurité se joue à double sens. Il faut lui laisser la possibilité d'intervenir lorsqu'elle voit un problème, bien lui rappeler qu'elle a le droit et le devoir d'intervenir.

Rappel : la loi n° 82-1097 du 23 décembre 1982 a reconnu à tout salarié un droit d'alerte et de retrait face à un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé. Cette loi est insérée dans le code du travail (art. L.4131-1 à L.4131-2).

Le travailleur alerte immédiatement l'employeur de toute situation de travail dont il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou pour sa santé, ainsi que de toute défectuosité qu'il constate dans les systèmes de protection.

Le salarié confronté à un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé, a le droit d'arrêter son travail et, si nécessaire, de quitter les lieux pour se mettre en sécurité. Ce droit de retrait est un droit protégé. Il n'entraîne ni sanction, ni retenue sur salaire. L'employeur ne peut demander au salarié de reprendre le travail si le danger grave et imminent persiste.



La sécurité peut d'autre part servir d'**ancrage** pour faire valoir les valeurs humaines de l'entreprise : team building, cohésion d'équipe, prise de parole en réunion, etc.

Enfin, l'accueil sécurité est la première étape vers un **passport sécurité** qui regroupera les habilitations de chaque personne, ou les autorisations dans le cas des sous-traitance, nécessaires pour travailler sur le site : CACES, risque chimique, habilitation électrique, etc.

Souvenez-vous bien : « *Vous êtes les acteurs de la sécurité des autres.* »



Et vous, qu'en pensez-vous ? Faites-nous part de vos réflexions et de votre expérience.

Pour en apprendre plus, consultez la page <https://squalean.fr/sante-securite/> et contactez-nous : <https://squalean.fr/contact/>.

#Squalean #Squalinoo #accueilsecurite #securite #risques #gestiondesrisques
#prevention #precellence #excellence #excellencereglementaire #management
#managementoperationnel #calendrierdelavent #calendrierdelavent2020

Squalean
votre excellence est notre exigence